

[Texte]

● 2055

Mr. Crouse: Mr. Chairman, I object to the words of the hon. member and I ask for a ruling that he withdraw those words. We are not trying to obstruct the bill, Mr. Chairman, we are trying to make the wording of the bill legal.

The Chairman: Mr. Whelan.

Mr. Whelan: Mr. Chairman, all I can say is that having gone through one very extreme case with a private member's bill at one time and having been legally advised by the legal adviser of the House of Commons that it was not legal, and then having it become legal—it was an amendment to the Bank Act—and also having known that this bill went through the Speaker's chair and was given first reading, I am very dubious that the Speaker would be the person who would rule on this. We were given instructions to study this bill, not to decide whether it is legal in the terminology that Mr. Crouse is talking about. I think we should study it and report back to the House and then if there are any questions about whether this bill has been properly presented to this Committee for study, let the House decide. The House told us to study this bill in the first place.

The Chairman: Do you want me to read this again?

An hon. Member: Yes, Mr. Chairman.

The Chairman: It has been moved by Mr. Crouse that we do not proceed with the Bill now-but that we report back to the House for a ruling by Mr. Speaker on the legality of the Bill.

Mr. Lundrigan: Mr. Chairman, earlier on Mr. McGrath made what I thought was a very sensible observation. He indicated that bearing in mind the fact that we do not have Dr. Ollivier with us this evening, who could very well advise us on this . . .

The Chairman: Order. I think that a lot of the members want to get on with this meeting, but I . . .

Mr. Lundrigan: Yes, Mr. Chairman, there is a lot of static from the West Coast, but this might be the result of . . .

The Chairman: Stay on the point, please.

Mr. Lundrigan: Mr. Chairman, the fact of the matter is that as far as the contents of the bill are concerned we could very well get through this in Committee in five minutes and then have it referred to the House. This same amendment could be brought by any member after we go back to the

[Interprétation]

M. Crouse: Monsieur le président, je m'oppose aux paroles de mon collègue et je voudrais que vous lui demandiez de retirer ses paroles. Nous ne cherchons pas à retarder les travaux. Nous voulons que le libellé du bill soit légal.

Le président: Monsieur Whelan.

M. Whelan: Tout ce que je peux dire, monsieur le président, c'est qu'ayant déjà connu l'expérience d'un cas extrême avec un bill présenté par un député au sujet duquel le conseiller juridique de la Chambre m'avait dit qu'il n'était pas légal, et qui ensuite devenu légal, il s'agissait d'un amendement à la loi sur les banques, en sachant également que le bill avait été présenté à la Chambre et avait été lu une première fois, je ne pense pas que l'Orateur puisse décider de la question. On nous a demandé d'étudier ce bill et pas de décider si le libellé du bill dont parle M. Crouse est légal ou non. Je pense que nous devrions étudier ce bill, et en faire rapport à la Chambre, et ensuite s'il y a un doute si le bill a été envoyé au Comité en conformité de la procédure, ce sera à la Chambre de décider. La Chambre nous a dit d'étudier le bill en premier lieu.

Le président: Voulez-vous que je lise la motion encore une fois?

Une voix: Oui, monsieur le président.

Le président: Il est proposé par M. Crouse que nous n'étudions pas le bill maintenant, mais que nous fassions rapport à la Chambre afin d'avoir la décision de l'Orateur sur la légalité du bill.

M. Lundrigan: M. McGrath a fait une remarque très raisonnable il y a un moment. Il a indiqué qu'il ne faudrait pas oublier que nous n'avons pas le Docteur Ollivier avec nous; il aurait pu nous donner des conseils à ce sujet . . .

Le président: A l'ordre. Je crois qu'un grand nombre de députés voudraient qu'on poursuive nos travaux, mais je . . .

M. Lundrigan: Monsieur le président, il y a beaucoup de bruits parasites de la part de la côte ouest, mais c'est peut-être à cause . . .

Le président: Tenez vous en à la question, s'il vous plaît.

M. Lundrigan: Monsieur le président, le fait est que nous pourrions fort bien régler cela en comité en cinq minutes, en ce qui concerne le contenu du bill lui-même, et ensuite le renvoyer à la Chambre. Le même amendement peut être présenté lorsque nous réexaminerons le bill en Chambre, comme vous l'avez